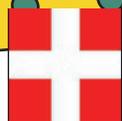


Commune
adhérente



Parc
naturel
régional
de Chartreuse



Les clefs de la Tour

Bulletin n°18
Septembre 2012

St-Pierre d'Entremont Savoie

Bulletin municipal

le mot du maire

De l'eau potable pour tous et de bonne qualité

Manque d'eau sur les hameaux du haut, problèmes récurrents de qualité de l'eau sur la source des Teppaz et de plus en plus sur les deux autres sources : Ruine Bâton et St Même... Nous ne pouvons pas nous contenter d'observer ces situations sans y remédier de façon pérenne. Les solutions existent et sont partiellement décrites dans le schéma directeur de l'eau potable de la Commune. Il suffirait de trouver près d'un million d'euros pour y remédier. Facile !? Assumer seul une telle dépense nous obligerait à augmenter de façon inconsidérée le prix de l'eau, ce que nous ne voulons pas.

Alors nous avons fait le choix de nous regrouper : notre eau potable sera bientôt gérée par le Syndicat Intercommunal des Eaux (SIE) du Thiers.



réservoir de Mollard la Croix

Le Conseil Général ne finance plus les travaux sur l'eau potable lorsqu'elle est gérée en régie communale, alors qu'il les subventionne en cas de gestion intercommunale. C'est pourquoi, comme cinq autres communes du canton, la commune a demandé au SIE du Thiers de prendre sa gestion de l'eau potable. Ce syndicat a été créé en 1952. Il donne toutes satisfactions aux communes qui lui ont confié leur adduction d'eau, comme St Franc et La Bauche, les dernières en date. En juin dernier, le SIE du Thiers a accepté notre demande et propose une mise en œuvre effective au 1er janvier 2013. Le Conseil Municipal a validé cette date. Les modalités pratiques de ce transfert devront être établies d'ici là.

Une réunion publique sera organisée en fin d'année sur ce sujet.

Brigitte BIENASSIS

ROUTE FORESTIERE DES LANCHES DES CLARET - CREATION DE L'Association Syndicale Autorisée (ASA)

Encore un bout de chemin ! L'enquête publique concernant la création de l'Association Syndicale Autorisée en vue de créer cette route forestière s'est terminée le 20 juillet 2012. Le commissaire enquêteur a tenu ses permanences et va rendre son rapport au Préfet.

Voici près de 50 ans qu'on entend parler de la route forestière des Lanches des Claret. Après de nombreuses réunions du groupe de travail constitué de propriétaires forestiers, du Parc

de Chartreuse, des élus des communes de St Pierre d'Entremont et d'Entremont le Vieux et du Centre Régional de la Propriété Forestière Rhône Alpes, nous voyons enfin le bout du tunnel, même s'il reste encore à faire. Cet équipement facilitera l'exploitation de la forêt, permettra le renouvellement de la végétation. Merci à ceux qui ont passé du temps pour que ce projet avance.

TOUR DE FRANCE et BAL de la FETE NATIONALE

A Saint-Pierre d'Entremont, un vendredi 13 animé et joyeux : passage du Tour de France, buvette et vente de diots organisées par l'association "Tous pour Léane", bal organisé par la Mairie, feu d'artifices organisé par la Communauté de Communes et ... pluie le soir !!!

Sur la place René Cassin, les chapiteaux sont en place. Dès 10 heures, la buvette s'installe, la cuisson des diots est lancée, sandwichs et hot dogs prêts. Les enfants des gîtes et centres aérés sont regroupés en sécurité à l'entrée du village où ils vont se réjouir des multiples cadeaux "expédiés" par la caravane publicitaire. Puis les coureurs passent. L'après midi se poursuit, le magnifique feu d'artifice se termine et la pluie se renforce et oblige tout le monde à s'abriter. Pas de commentaires particuliers sur l'orchestre !!! La soirée se termine dans d'excellentes conditions.



La caravane du Tour de France

ACTUALITES - VIE DU VILLAGE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU THIERS - Quelles conséquences pour les habitants ?

Des tarifs à la une baisse

Nos tarifs sont parmi les plus élevés du canton : 2,47 €/m³ pour une habitation consommant 120 m³/an (consommation de référence pour le prix de l'eau au niveau national). Pour une même consommation, le SIE du Thiers facture aujourd'hui 1,67 €/m³. Selon l'étude du Conseil Général, le SIE du Thiers pourrait intégrer l'adduction d'eau potable des cinq communes du canton⁽¹⁾ qui en ont fait la demande, sans gonfler ses tarifs. La convergence des tarifs pourrait se faire en plusieurs années afin de lisser les écarts à la baisse.

Le mode de tarification reste le même : une part fixe (abonnement) et une part variable (consommation d'eau) mais les montants changent. Le SIE du Thiers pratique un tarif unique : un seul type d'abonnement et un seul tarif au m³.

Actuellement, sur la commune, il existe 5 types d'abonnement avec des montants différents (habitation, location saisonnière et local commercial ou artisanal, gîte de 20 à 29 places, gîte de 30 places et plus, parc agricole) et deux tarifs pour la consommation (tarif normal jusqu'à 150 m³ et réduit au delà).

(1) St Thibaut de Couz, St Jean de Couz, Corbel, Entremont le Vieux et St Pierre d'Entremont

Obligation de payer l'eau potable à usage public.

Seul inconvénient de ce transfert, l'eau potable alimentant les bassins, le cimetière, les sanitaires publics et la station d'épuration de St Même sera facturée à la commune⁽²⁾. La règle de l'Agence de l'Eau est que toute l'eau captée pour le réseau d'eau potable doit être facturée et le SIE du Thiers n'y dérogera pas malgré notre demande.

Actuellement la commune est équipée de 18 bassins alimentés par le réseau d'eau potable. Cinq d'entre eux peuvent aussi être alimentés par une source d'eau locale. Chaque année, ces bassins consomment 30 à 40 000 m³ d'eau potable. Maintenir la situation actuelle nous coûterait près de 40 000 € par an. Ce n'est même pas concevable.

Par comparaison, la consommation de tous nos abonnés réunis représente 28 000 m³ par an et génère des recettes de 75 000 € par an (hors eau potable à usage public puisque non facturée actuellement).

Alors, quelles solutions ?

Les bassins alimentés par une source locale pourront rester alimentés par leur source (dont les deux du bourg).

La question concerne les autres. Ces points d'eau sont utilisés occasionnellement par les promeneurs et les riverains. Souvenons-nous que ces bassins ont été installés à l'époque où

(2) Bien qu'elle aurait dû l'être, cette eau potable n'a jamais été pas facturée considérant qu'en interne, cette dépense aurait générée une recette équivalente quel que soit le volume consommé.

SPANC – nouveau règlement.

Des modifications réglementaires ont été mises en place par les arrêtés ministériels du 7 mars et 27 avril 2012 et elles sont applicables à partir du 1er juillet 2012. Ces évolutions visent à préciser les missions des services publics d'assainissement non collectif sur tout le territoire français, à réduire les disparités de contrôle qui peuvent exister d'une collectivité à l'autre, à faciliter le contact avec les usagers et à donner une

page 2/4

La facturation

En 2013, le SIE du Thiers relèvera les compteurs et facturera l'eau aux abonnés. Les habitants qui bénéficient de l'assainissement collectif recevront deux factures, celle du SIE du Thiers pour l'eau et celle de la commune pour l'assainissement collectif, ce dernier restant du ressort de la Commune.

Le raccordement au réseau d'eau potable

C'est le SIE du Thiers qui s'occupera de toutes les opérations de raccordement dès la demande de permis de construire.

Un suivi des réseaux plus performant

Le SIE du Thiers a une expérience de plus de 60 ans en adduction d'eau. Son personnel est spécialisé dans ce domaine et équipé en conséquence. Il mettra rapidement en place une télégestion des ouvrages. En cas de fuites, une astreinte 24h sur 24 lui permet d'intervenir rapidement. Pour les travaux d'entretien, de réparation ou de raccordement, le SIE du Thiers souhaite travailler avec les entreprises locales.



Bassin du bourg

les maisons n'avaient pas l'eau courante. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas. Une proposition pourrait être de maintenir un seul point d'eau potable par hameau concerné, équipé d'une borne fontaine à bouton poussoir. D'autres solutions pourront être étudiées au cas par cas. Cette question sera abordée lors des conseils de hameaux de l'automne autour du thème plus général de « l'eau ».

meilleure lisibilité à l'action des services de l'Etat et des Collectivités. En conséquence, le règlement du SPANC de la commune a été remis à jour sur propositions du SPANC de la communauté de communes du Mont Beauvoir, opérateur technique de notre SPANC. Le nouveau règlement a été approuvé par le conseil municipal le 31 juillet 2012. Il est disponible sur le site de la commune.

Les clefs de la tour Septembre 2012

LES PROJETS

CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE

À la suite de l'accident de chantier du 29 juin, les experts des assureurs ont commandé au bureau d'études Arborescence un rapport d'expertise sur l'état du bâtiment. Pour que ce rapport soit effectué hors danger et que les entreprises ayant entamé des travaux (électricité, plomberie, toiture, menuiserie ...) puissent constater les dégâts, le bâtiment a été mis en sécurité (principalement étalement des dalles basculées). Ces travaux de sécurisation ont été rapidement effectués et le rapport a été rendu le 9 août. Ainsi, la déconstruction des dalles endommagées a pu être réalisée en août. Dès à présent, l'entreprise Avenir Bois va pouvoir démonter les pièces de bois endommagées et effectuer toutes les remises en conformité demandées par le bureau d'études Arborescence. Ces opérations sont un préalable indispensable

à la reprise du chantier. Pendant le mois de septembre : l'ensemble des coûts des réparations et des préjudices causés sera estimé et présenté aux assureurs pour répartition des prises en charge financières. Le maître d'œuvre établira un nouveau planning de travaux avant reprise du chantier. La finition de la couverture du bâtiment devra être effectuée en priorité.

Les informations sur la suite des opérations seront régulièrement diffusées sur le site internet de la commune : www.saintpierredentremont.org/savoie/.

Pendant ce temps, l'Équipement Multi Activités, sous maîtrise d'ouvrage *Communauté de Communes*, commence à sortir de terre.

APPARTEMENTS DES BANDET : REHABILITATION EN PERSPECTIVE

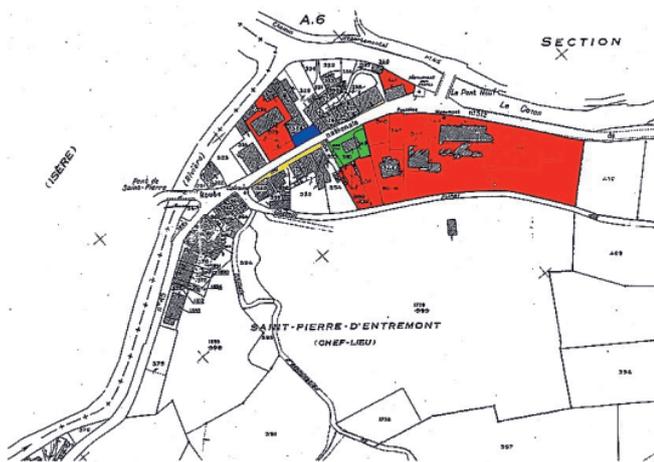
Le projet de réfection des appartements des Bandet est relancé. Il s'agit d'améliorer leur confort et leurs performances énergétiques et de les convertir en logements sociaux. L'enveloppe budgétaire a été calculée à partir des recettes disponibles : subventions et emprunts à taux bonifiés couverts intégralement par les loyers. Dans ces conditions, le conseil municipal a décidé de pousser plus loin les études pour déposer les demandes de subvention en 2012 et envisager les travaux en 2013. Le Conseil Municipal a choisi le maître d'œuvre : LM archis et a confié à CALPACT73 une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le montage financier et le suivi du projet.



Appartements des Bandet

TRAVERSEE DU BOURG : ELARGIR L'ESPACE PUBLIC

Dans le cadre des réflexions en cours pour l'aménagement de la traversée du bourg, l'existence de deux "secteurs mutables" constitue une opportunité incontestable. Dans le jargon urbanistique, un secteur mutable est une emprise foncière désaffectée et qui peut donc être mobilisée pour remplir une nouvelle fonction, à condition toutefois pour la personne publique de maîtriser ce tènement. Dans le cas qui nous intéresse, il s'agit d'une part de l'ancienne station-service et d'autre part de l'actuelle école du village. Si cette dernière est déjà une propriété communale qui sera libérée dès l'ouverture du futur groupe scolaire, la maison *Rigaud* est vide depuis juin 2011 et a fait l'objet d'une acquisition par l'Établissement Public Foncier Local (EPFL) de la Savoie, au bénéfice de la commune. Sans présager de l'avenir réservé à cette "maison blanche", l'EPFL a accordé deux baux précaires en vue de créer de nouveaux services à la population : une agence immobilière et un institut de beauté, dont l'ouverture au public est prévue très prochainement.



Propriétés communales actuelles dans le bourg

LE CAMPING ET LES ÉTOILES FILANTES !

Par décret gouvernemental de 2009, tous les établissements d'hébergement touristique (hôtels, gîtes, hôtellerie de plein air, résidences de tourisme, villages de vacances) ont perdu leur classement (étoiles) au 23 juillet 2012. Dorénavant, chaque hébergeur peut demander l'attribution d'un nouveau classement après visite d'inspection d'un organisme de contrôle accrédité. Ces organismes sont des structures privées et leurs prestations de contrôle sont payantes. L'arrêté de classement est ensuite délivré par le Préfet pour 5 ans.

Notre camping *Le Cozon* aspire au classement « 2 étoiles » comme auparavant. Compte tenu de la qualité de ses installations et de son personnel, nous ne pensons pas avoir de difficultés à l'obtenir. Par ailleurs, grâce à quelques petits travaux et aménagements déjà en partie engagés, nous espérons accéder au label *Tourisme et Handicap*.

Dans notre prochain numéro, nous vous donnerons des informations sur le taux d'occupation du camping pour cette saison 2012.

Citoyenneté et environnement

Habiter ici Vercors - Chartreuse : Un site Internet pour vous aider à mieux construire

Les Parcs naturels régionaux sont des territoires ruraux dont les paysages, les milieux naturels et le patrimoine culturel sont de grande qualité, mais dont l'équilibre est fragile. Ce sont aussi des espaces habités et leur développement doit être maîtrisé pour construire en harmonie avec l'existant et constituer le patrimoine de demain. C'est pourquoi les Parcs de Chartreuse et du Vercors se sont associés avec les CAUE* de l'Isère, de la Savoie et de la Drôme pour mettre en place des outils d'aide aux porteurs de projet, aux communes et aux architectes conseils : référentiel d'architecture, livret d'accueil « Construire et aménager dans un Parc naturel régional », site Internet « Habiter Ici Vercors - Chartreuse », programme éducatif en ligne « Mon village au grand air ».

Le site Internet « *Habiter Ici Vercors - Chartreuse* » vous propose :

- Des fiches méthodes qui aideront le porteur de projet à se poser les bonnes questions ;
 - Des fiches pratiques qui donneront des éléments de réponse pour construire un projet de qualité, respectueux du cadre exceptionnel dans lequel il s'inscrit ;
 - Une banque d'expériences locales recensant des opérations d'urbanisme, d'aménagement, d'architecture, de traitement du paysage en Chartreuse et en Vercors, dont il est possible de s'inspirer. Cette base de données est alimentée par les deux Parcs sur proposition de leurs élus ainsi que des CAUE*. Une mine d'informations à votre disposition sur : www.habiter-ici.com
- Cette opération est accompagnée par la Région Rhône-Alpes, les Conseils Généraux de l'Isère, de la Savoie et de la Drôme.
- (*) Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

COMPTEUR D'EAU - PROTECTION CONTRE LE GEL

Le service de l'eau rappelle que les abonnés doivent prendre toutes les précautions pour assurer une bonne protection contre le gel de leur compteur d'eau. Faute de prendre ces précautions, l'abonné serait alors responsable de la détérioration du compteur et son remplacement lui sera facturé (article 16 du règlement de l'eau).

RECENSEMENT DES ARAIGNEES EN SAVOIE



La Ligue pour la Protection des Oiseaux inventorie les espèces d'araignées de notre département. Ces animaux inoffensifs se rencontrent dans divers milieux (forêts, prairies, milieux humides, grottes, jardins...). Leur présence est le signe d'un bon état de l'environnement. Participez à cet inventaire en envoyant vos clichés (assortis de la commune, du lieu-dit et de l'altitude de l'observation) à amiquet@free.fr ou par voie postale à : André MIQUET, 1027 route de Belledonne, 73800 FRANCIN. Vous pouvez aussi saisir en ligne toutes vos observations de faune sauvage, de la taupe à la pie en passant par le crapaud commun, sur ce site : <http://www.faune-savoie.org/>. Allez voir l'état des connaissances sur les araignées de Savoie sur le catalogue : <http://tinyurl.com/araignees73>

APPARTEMENTS COMMUNAUX A LOUER

- 1) 120 m² - centre bourg au dessus du presbytère - T5 - chauffage collectif - potager - garage - 707 €/mois
- 2) 90 m² - centre bourg au dessus de la mairie - DUPLEX T4 - chauffage collectif - potager - 577 €/mois

ETAT CIVIL

NAISSANCE

- Bonnie Méjias, fille de Gilles-André Méjias et de Frédérique Rimaud, est née le 27 juillet 2012.
- Candice Bertrand, fille de Eric Bertrand et Adeline Grandemange, est née le 9 août 2012.



MARIAGE

Emmanuel Robert et Anne Adam se sont mariés le 3 août 2012

DECES

- Jean-Louis Tristani est décédé le 26 août 2012
- Michel Thiévenaz est décédé le 28 août 2012

AGENDA

CONSEIL MUNICIPAL : 25 septembre - 23 octobre - 20 novembre - 18 décembre

CONSEILS DE HAMEAUX : thème central "L'eau, dans tous ses états"

- 13 octobre - St Même d'en haut et St Même d'en bas
- 20 octobre - 1) Les Bandet / Les Grattier / Les Varvat - 2) Le Bourg et les lotissements / Plan Champ
- 27 octobre - 1) La Fracette / Les Courrier / Le Pont du Lac - 2) Les Claret / Les Vincent / Les Tardy

Horaires de la Mairie : Accueil du public lundi, mercredi, samedi, de 9h à 12h - Accueil téléphonique du lundi au samedi de 9h à 12h au 04 79 65 81 33 - Permanence du maire le samedi de 9h à 11h

Urgence en dehors des horaires d'ouverture : 06 99 60 68 62

Web : <http://www.saintpierredentremont.org/savoie/> - **courriel** : contact@saintpierredentremont.org